

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 Mars 2011

L'an deux mille onze, le 02 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Présents: Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, Mme DELORME Gisèle, Mme FOURCADE Claude, M. MOLES Aymeric, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absent Excusé : M. ETIENNE Patrice.

Mme BENECH Marie-Pierre a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

Après corrections de quelques erreurs de frappe et de transcriptions, les compte rendus des séances des 01 décembre 2010, 05 janvier 2011, 02 février 2011 et 21 février 2011, sont approuvés à l'unanimité.

1 : RECEPTION DES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE A GRAMONT » POUR PRESENTATION DE LEUR PROGRAMME 2011:

Suite à leur demande, Monsieur SARTRE Pierre et Monsieur CORBIERES Bernard, sollicitant une subvention communale d'un montant de 1200 €. pour l'association « Bien vivre à Gramont », sont venus présenter le programme d'activité 2011 de l'association

2 : VOTE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2010 :

Sous la présidence de Mme VILLADIEU Claudine Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	106 037,29 €
Recettes	<u>114 483,85 €</u>
Résultat de l'exercice 2010 :	8 446,56 €
Report de l'exercice 2009 :	115 189,33 €
Excédent de clôture :	123 635,89 €

Investissement

Dépenses	28 158,11 €
Recettes	<u>7 547,65 €</u>
Résultat de l'exercice 2010	- 20 610,46 €
Report de l'exercice 2009 :	309 569,06 €
Excédent de financement :	288 958,60 €

Restes à Réaliser :

Reste à réaliser : dépenses	<u>8000.00 €</u>
Solde Reste à réaliser :	- 8000.00 €

En l'absence de M. Denys BORDES Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

3 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2010 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 123 635 ,89 €
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 8 446,56 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 115 189,33 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

123 635,89 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

0,00 €

R 001 (excédent de financement)

288 958,60 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

8 000,00 €

Excédent de financement (1)

0,00 €

Besoin de financement F

=D+E

0,00 €

AFFECTATION = C

=G+H

123 635,89 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0,00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

123 635,89 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0,00 €

5 : CONVENTION D'ADHESION AU PÔLE SANTE ET SECURITE DU CDG 82 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Centre Départemental de Gestion 82 (CDG 82) a créé un « Pôle Santé et Sécurité au Travail » en remplacement du Service de Médecine Préventive auquel la commune de Gramont adhérerait initialement.

Ce nouveau pôle a pour but d'offrir un service complet aux collectivités en matière de santé et sécurité au travail. Notamment de les aider à répondre aux obligations qui incombent en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents placés sous l'autorité du Maire (décret n°85-603 du 10 juin 1985.).

Il indique que l'adhésion à ce nouveau service si la commune le désire, nécessite la signature d'une convention d'adhésion dont il donne lecture.

Oùï l'exposé du Maire et après délibération le Conseil Municipal :

- Décide l'adhésion de la commune de Gramont au « Pôle Santé et Sécurité du Travail » du CDG 82 ;
- Valide les termes de la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6 : LOGEMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire indique que depuis le premier janvier 2010, tout bailleur à l'obligation de donner à tout nouveau locataire un dossier de diagnostic technique fourni par le propriétaire et annexé au bail lors de sa signature ou de son premier renouvellement. Il comprend :

- le diagnostic de performance énergétique et l'état des risques naturels et technologiques
- le constat de risque d'exposition au plomb

Ainsi avant toute relocation de l'appartement de la mairie, il convient d'établir ce dossier. Monsieur Claude TRIFFAULT doit se renseigner afin de trouver les coordonnées d'une entreprise compétente en la matière.

7 : PRESTATION DE SERVICE SAUR France POUR LE CONTROLE DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux incendie) :

Monsieur le Maire précise que la surveillance et le bon état de fonctionnement des poteaux incendie situés sur la commune sont sous la responsabilité de la Commune.

Il propose au Conseil Municipal d'en confier l'entretien à un prestataire de service afin de garantir leur bon état de fonctionnement.

Il indique à cet effet, que la société SAUR France, concessionnaire du réseau d'eau potable, propose une convention de prestation de service concernant un contrôle annuel pour un coût initial de 48,44 € HT par bornes d'incendie, révisable chaque année.

Monsieur le Maire donne lecture complète des termes cette convention ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le recours à un prestataire de service pour l'entretien des poteaux incendie situés sur le territoire de la commune de GRAMONT ;
- Valide les termes de la convention de prestation de service proposée par SAUR France ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention désignant ainsi SAUR France comme prestataire de service pour l'entretien des poteaux incendie de la commune de GRAMONT.

8 : RESILIATION ET RELANCE MARCHE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes.

Initialement estimé à 100 000,00 €, le coût estimatif des travaux pris en compte pour établir le marché de maîtrise d'œuvre doit être revu à la hausse :

- Création d'un auvent
- Amélioration du confort thermique + différentes options

Du fait de ces modifications, il est nécessaire de résilier le marché de maîtrise d'œuvre et dans un deuxième temps de relancer la consultation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 09 Voix pour et 1 Abstention :

- De résilier le marché de maîtrise d'œuvre ;
- D'approuver le nouveau montant prévisionnel des travaux de 211 000,00 € HT ;
- De relancer la consultation conformément au nouveau programme ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la SEMATEG, mandataire de la commune à signer tout acte et document conséquence des présentes.

9 : PROJET DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Patrice ETIENNE président de l'Association Foncière de Remembrement l'a informé d'un projet possible de dissolution de l'association foncière compte tenu des nouvelles réformes s'appliquant aux Associations Syndicales Autorisées. Cette dissolution ne pourrait s'envisager que si les chemins et les fossés propriété de l'association sont cédés gracieusement à la mairie.

Le Conseil Municipal est soumis à réflexion s sur l'acceptation d'une telle cession gracieuse. La question reste en suspend.

10 : Plan Communal de Sauvegarde : Modification Ilotage

Madame Claude FOURCADE propose de revoir l'ilotage et de répartir la commune en quatre grandes zones. Cette question sera étudiée lors d'une prochaine réunion du PCS et les zones seront transmises par mail une fois définies.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indique que le poteau téléphonique de la ruelle du château a finalement été déposé.

La séance est levée à 23h40

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 21/02/2011 :

- Délibération N° 2011-02/03-1 : Vote du compte administratif 2010
- Délibération N° 2011-02/03-2 : Vote du compte de gestion 2010 :
- Délibération N° 2011-02/03-3 : Affectation du résultat 2010 :
- Délibération N° 2011-02/03-4 : Convention d'adhésion au pôle sante et sécurité du CDG 82 :
- Délibération N° 2011-02/03-5 : Prestation de service saur FRANCE pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie (poteaux incendie) :
- Délibération N° 2011-02/03-6 : Résiliation et relance marche maitrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes.

Signatures Membres du Conseil Municipal :

BORDES Denys	MAIRE		
VILLADIEU claudine	1er Adjoint		
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint		
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint		
BORDES Sétphanie	Conseiller		
BENECH Marie-Pierre	Conseiller		
DELORME Gisèle	Conseiller		
ETIENNE Patrice	Conseiller	Absent Excusé	
FOURCADE Claude	Conseiller		
MOLES Aymeric	Conseiller		
SUNÉ Jean-claude	Conseiller		